



Monsieur Jean Boudreault,
Président,
Fédération québécoise pour le saumon atlantique

Monsieur Michel Dorval,
Président,
Regroupement des locataires des terres publiques du Québec

Monsieur Lucien Gravel,
Président,
Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec

Monsieur Norman Ouellet,
Président,
Fédération des pourvoiries du Québec

Monsieur Marc Renaud,
Président,
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

Monsieur Jacques Smith,
Président,
Zecs Québec

Positionnement du Parti libéral du Québec – activités fauniques et villégiature en forêt

Partenaires du secteur faunique,

Les Québécois sont un peuple de nature, de grands espaces, de forêts, de chasse, de pêche et de piégeage. Il y a là une dimension culturelle profonde, au cœur même de notre identité. Le Parti libéral du Québec reconnaît l'importance de ces activités, particulièrement pour la vitalité socioéconomique de nos régions.

Pour nous, le défi le plus important du secteur est d'intéresser de nouvelles clientèles à pratiquer les activités de conservation et de mise en valeur de la faune, en raison du vieillissement démographique et de l'urbanisation de la population québécoise. Ce défi ne pourra pas être relevé sans la collaboration de nos partenaires sur le terrain.

Ce sont des emplois dans nos régions, parfois dans des régions plus vulnérables économiquement, qui pourraient disparaître progressivement si nous n'investissons pas davantage dans le secteur faunique et que nous n'intéressons pas d'autres générations de Québécois à s'initier à la pratique de ces activités. Nous sommes conscients de cette réalité et nous souhaitons poser des gestes concrets en la matière.

Politique nationale de la faune

La faune, c'est plus d'un million d'adeptes qui font vivre près de 14 000 familles et qui génèrent environ 2 milliards de dollars en retombées économiques dans toutes les régions du Québec.

Pendant notre plus récent mandat au gouvernement, nous avons réinvesti massivement dans la faune. Juste au cours des deux dernières années, c'est 162,5 M\$ d'argent neuf qui a été accordé au secteur faunique pour de nouvelles initiatives; par exemple:

- 24,5 M\$ pour la création de 40 nouveaux postes d'agents de la faune;
- 19 M\$ pour le développement de la pêche sportive et de la pêche au saumon;
- 16,5 M\$ pour la protection des espèces menacées;
- 24,5 M\$ en soutien au développement du réseau Zec.

Ces investissements illustrent toute l'importance du secteur faune pour un gouvernement du Parti libéral du Québec. Nous souhaitons continuer à soutenir les activités à caractère faunique et à favoriser la relève dans le domaine.

D'ailleurs, nous sommes ouverts à évaluer comment développer une Politique nationale de la faune. Nous avons déjà posé les premiers jalons en créant le tout premier Forum faune, tenu en juin dernier, regroupant les partenaires, la communauté scientifique et les acteurs du milieu. Nous souhaitons que ce forum de réflexion devienne une tradition pour le secteur faunique. Un gouvernement du Parti libéral organiserait à nouveau cet événement dans un prochain mandat.

La dynamisation de la Table nationale de la faune, des Tables régionales de la faune et des Tables techniques dédiées à la réalisation des plans de gestion

Un gouvernement du Parti libéral du Québec souhaite, comme c'est actuellement le cas, pouvoir compter sur les judicieux commentaires et conseils des membres de la Table nationale de la faune (TNF) au sujet des questions qui y sont soumises. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un mécanisme de consultation utile. À cet effet, nous souhaitons améliorer la prévisibilité des séances de la TNF en fixant un calendrier de rencontres prédéterminé.

De plus, au Parti libéral du Québec, nous croyons à l'importance de la représentativité des régions, et considérons que l'apport des collectivités est essentiel. La consultation régionale par l'entremise des Tables régionales de la faune (TRF) est essentielle à la réalisation des plans de gestion. Il est important d'assurer une meilleure uniformité des consultations à travers les différentes régions, et surtout de rappeler aux membres des TRF l'importance de leur rôle dans la gestion de la faune.

Enfin, lorsque nécessaire, nous souhaitons impliquer davantage les partenaires au sein des tables techniques afin de discuter des modalités d'application ou des procédés à privilégier en lien avec des mesures touchant la faune.

Le développement de la relève (chasse, pêche & piégeage)

Pour le Parti libéral du Québec, assurer le développement de la relève, c'est le nerf de la guerre qui permettra de perpétuer la pratique de ces activités traditionnelles pour les générations futures, surtout dans un contexte où le vieillissement démographique pourrait réduire le nombre d'adeptes de loisirs fauniques et de plein air.

Les Québécois, comme la majorité des Occidentaux, vivent dans une société qui tend à s'urbaniser, et conséquemment, sont susceptibles d'éprouver un « déficit nature »; celui-ci peut entraîner des impacts néfastes sur la santé physique et mentale. Or, 84% des Québécois souhaitent une connexion plus intense avec la nature (Sondage CROP, 2017). Il existe donc une opportunité de mettre de l'avant des activités fauniques et de

plein air facilement accessibles, comme la pêche, par exemple, répondant à ce besoin de connexion avec la nature.

Les partenaires sur le terrain l'ont bien compris, avec leur nouvelle campagne "J'aime la pêche" qui vise à faire découvrir cette activité aux jeunes Québécois. D'ailleurs, nous partageons cette perception que la pêche, par son accessibilité, est l'activité à prioriser pour initier de nouvelles clientèles à la pratique de loisirs fauniques.

Nous constatons, et cet état de fait est partagé par les partenaires, que les jeunes Québécois n'ont pas nécessairement un manque d'intérêt pour la faune, mais qu'ils font bien souvent face à une problématique d'accès et de connaissances pour s'adonner à ces activités (lieu, équipement, mentor pour les accompagner). Nous aimerions leur donner les moyens d'aller au-delà de ce frein. Notamment, en continuant à encourager les initiatives qui fonctionnent et en accroissant le bassin de clientèles qui y participent: le programme Relève et mise en valeur de la faune, la Fête de la pêche, le programme Pêche en herbe, la pêche sans permis lors de certaines occasions, des bourses pour la relève.

Nous désirons également améliorer l'accès aux plans d'eau, entre autres en zones périurbaines, et démocratiser la pratique de la pêche. D'abord, en favorisant le mentorat, l'incitatif premier à ce que les jeunes se mettent à pêcher et développent l'habitude d'y retourner. Puis, en bonifiant le Programme d'accès aux plans d'eau, afin que les municipalités améliorent leurs infrastructures (rampes de mise à l'eau) tout en s'engageant à charger des tarifs abordables pour les plaisanciers (condition essentielle pour participer au Programme).

Enfin, afin de parler le même langage que les nouvelles générations d'adeptes, il faut s'adapter aux nouvelles technologies. Nous comptons favoriser l'utilisation d'outils interactifs et d'applications mobiles et aller de l'avant avec le projet de modernisation complète du processus de vente des permis de chasse et pêche. Nous souhaitons également que ce projet permette une meilleure gestion de la faune grâce à un système performant de collecte et d'analyse de données.

La faune comme bien collectif & l'accessibilité au territoire et aux ressources fauniques pour tous les Québécois

Nous voulons que les Québécois continuent d'occuper le territoire et de pratiquer leurs activités de plein air et fauniques. Pour le Parti libéral du Québec, l'accessibilité au territoire et aux cours d'eau publics doit se conjuguer avec équité. Il s'agit d'un bien commun qui appartient à la collectivité québécoise.

Nous souhaitons que l'esprit de cet accès public soit préservé et nous allons adopter cette position dans les orientations qui seront proposées dans le cadre du renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT).

Nous tenons à rappeler que nous avons déjà posé des gestes concrets en matière d'accès au territoire, entre autres en ce qui concerne les plans d'eau de la province. En effet, dès 2016, nous avons mis en place un projet pilote pour favoriser l'accès aux différents plans d'eau du Québec; ceci, pour que les Québécois puissent pratiquer la pêche récréative moyennant des coûts d'accès abordables.

Constatant la popularité de ce projet pilote et les résultats obtenus, nous avons décidé de créer un nouveau programme incitatif : le Programme d'accès aux plans d'eau. Il vise à améliorer l'accès aux plans d'eau pour l'ensemble des pêcheurs québécois tout en contribuant à la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes. Les projets sélectionnés dans le cadre du programme sont financés à condition que la tarification pour accéder au plan d'eau soit raisonnable, et ce, pour une période de 10 ans. Tel que mentionné précédemment, nous reconnaissons toute la pertinence de ce programme et

souhaitons le bonifier afin d'améliorer l'accès aux cours d'eau dans l'ensemble des régions du Québec.

Par ailleurs, nous avons posé d'autres gestes qui démontrent notre position face à l'accessibilité au territoire et aux ressources fauniques. En bonifiant le nombre d'agents de protection de la faune en service au Québec, nous faisons notamment respecter le principe de libre accès au territoire public et l'équité dans l'accès à la ressource faunique. Nous avons aussi annoncé d'importantes sommes pour réparer et entretenir les chemins dans les Zecs, une mesure qui favorise l'accessibilité au territoire pour la pratique d'activités fauniques et de plein air.

En somme, le Parti libéral du Québec est en faveur de mesures qui visent à accroître l'accessibilité au territoire public et à la ressource faunique pour tous les Québécois.

Baux de villégiature

Les terres du domaine de l'État constituent une richesse collective qui est au cœur d'une des valeurs fondamentales du Parti libéral du Québec : l'équité intergénérationnelle. Nous nous devons d'administrer ce patrimoine collectif de façon équitable et durable.

Les baux de villégiature permettent à l'ensemble des Québécois d'accéder à cette richesse collective qu'est notre territoire. Au cours de notre dernier mandat, la tarification des baux de villégiature a été ajustée pour donner suite aux recommandations de la Vérificatrice générale.

Par ailleurs, la gestion foncière de certaines terres du domaine de l'État a été déléguée à des Municipalités régionales de comté. Les revenus ainsi générés permettent aux MRC de bénéficier de ressources additionnelles pour leurs citoyens. Voici un autre exemple concret de cette nouvelle relation de partenariat avec les municipalités.

Le secteur Faune au MFFP

D'abord, mentionnons que la place du secteur faunique dans l'appareil gouvernemental est la prérogative du gouvernement en place.

Les secteurs faunique et forestier sont intimement liés, puisque leurs activités se déroulent principalement en région, sur un territoire partagé. C'est entre autres pourquoi il est important que des bureaux régionaux du ministère soient répartis sur le territoire de la province; cela permet de répondre aux besoins des communautés de façon adaptée à leurs réalités locales.

De plus, nous sommes conscients que l'harmonisation des usages comporte certes des défis, mais représente également une occasion de mettre en valeur le secteur forestier, ainsi que les autres activités de loisirs, de plein air et d'éducation se déroulant en forêt. Rappelons que la forêt et les parcs représentent l'habitat de la faune québécoise.

Parallèlement, une gestion durable de la forêt permet le maintien d'activités économiques essentielles en région, comme la mise en valeur de la faune. Cette création de richesse dans nos régions permet d'améliorer la qualité de vie de nombreux Québécois qui en bénéficient.

Pour ces raisons, il semblait pertinent de joindre les secteurs des forêts, de la faune et des parcs sous la responsabilité du même ministère.

Programme Relève et mise en valeur de la faune

Nous croyons à l'importance du programme Relève et mise en valeur de la faune, et souhaitons que celui-ci se poursuive. En effet, ce sont des centaines de projets fauniques qui ont été financés depuis sa création. Nous sommes conscients de l'impact positif de ces projets pour le domaine de la faune, et particulièrement des retombées en région.

Sachant que le défi actuel du secteur faunique est d'initier de nouvelles clientèles et de faire une place grandissante à la relève, il est essentiel de continuer à encourager les projets initiés par le milieu. Nous serions donc ouverts à consacrer aux projets régionaux une part plus importante du budget alloué à ce programme.

Programme d'immatriculation des armes à feu

La Loi sur l'immatriculation des armes à feu (LIAF) est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 suite une adoption quasi unanime de l'Assemblée nationale, incluant l'ensemble des chefs des partis qui y sont représentés.

D'emblée, il est important de rappeler que l'immatriculation des armes à feu sans restriction vise à connaître leur présence au Québec de façon à appuyer les agents de la paix dans leur travail d'enquête ainsi que lors de leurs interventions, y compris leurs interventions préventives. La connaissance du lieu où est gardée l'arme est un des éléments centraux de la LIAF, laquelle poursuit l'objectif ultime de protéger les citoyens et les intervenants.

Bien qu'il soit obligatoire pour le propriétaire d'une arme à feu immatriculée d'aviser le Service d'immatriculation des armes à feu (SIAF) lorsqu'est modifié le lieu où est gardée son arme, il n'a pas besoin de le faire si elle est déplacée temporairement et que certaines conditions sont remplies. De plus, l'avis relatif au lieu où est gardée l'arme peut se faire, très rapidement et facilement, auprès du SIAF par téléphone ou en ligne.

Soulignons d'une part que les armes à feu ne possèdent pas nécessairement toutes un numéro de série qui pourrait servir à établir le numéro unique de l'arme à feu. D'autre part, concernant le numéro d'immatriculation de l'arme à feu (NIAF), celui-ci sert à associer l'arme à feu à son propriétaire et à confirmer qu'elle a bien été immatriculée. La LIAF n'exige cependant pas qu'une personne en possession d'une arme à feu conserve sur lui le NIAF. Elle doit simplement être en mesure de le communiquer si un agent de la paix lui en fait la demande.

Enfin, la mesure de la longueur du canon sert à l'identification des armes à feu. Il s'agit d'un renseignement utile permettant la comparaison de l'information déclarée à celle contenue dans un référentiel d'armes à feu afin d'assurer la qualité des renseignements contenus au fichier d'immatriculation des armes à feu. Des outils d'aide à la saisie sont désormais disponibles en ligne tandis que de nouvelles instructions ont été données au personnel du SIAF afin de faciliter la déclaration de ce renseignement par le citoyen. La mesure de la longueur du canon ne pose donc plus d'enjeu particulier dans la très grande majorité des demandes d'immatriculation. Nous continuerons néanmoins de suivre la situation de près afin de voir si d'autres actions sont nécessaires.

Veuillez recevoir, chers partenaires, nos plus cordiales salutations.